

Expérimentation "Territoires zéro chômage de longue durée": conditions de réussite

Déclaration du groupe des entreprises

Avoir un emploi, c'est souvent avoir des moyens de subsistance mais c'est aussi conserver une certaine dignité, être utile, bref, être intégré à la société. Le chômage de longue durée touche près de 2.5 millions de personnes dans notre pays et est particulièrement dévastateur pour les personnes concernées, tant sur le plan financier que sociétal, les conduisant parfois à l'exclusion sociale.

La question est donc : que faire ? Tout n'a déjà-t-il pas été tenté ? N'avons-nous pas tous collectivement échoué ? Plus grave, n'avons-nous pas, même secrètement et silencieusement, renoncé à résoudre ce problème en nous disant qu'au fond la tâche était trop difficile ? Le corps social dans son entier n'a-t'il pas fait le choix de s'occuper d'avantage de ceux qui travaillent plutôt que de ceux qui recherchent un emploi ?

Il nous faut donc des idées neuves. L'initiative d'ATD Quart Monde, Emmaüs France, la FNARS, le Pacte civique, et le Secours catholique a le mérite d'appartenir à la catégorie des initiatives nouvelles, celles qui peuvent avoir des résultats. Le principe de l'expérimentation sur une période donnée est aussi très intéressant. Sur ce sujet comme sur d'autres, il nous paraît plus judicieux de partir du terrain et de confronter une bonne idée avec la réalité plutôt que de faire comme nous en avons trop souvent l'habitude dans notre pays c'est-à-dire de faire descendre une idée depuis le haut et de tordre la réalité pour qu'elle corresponde à cette idée.

Les discussions que nous avons eues et qui ont permis d'enrichir cet avis ont porté sur plusieurs points :

- d'abord le financement. Notre section a demandé à ce que l'État prenne ses responsabilités afin de dégager des fonds d'amorçage nécessaires, estimés à environ 50 millions d'euros. En effet, il est rapidement apparu que l'expérimentation présentée « à budgets constants » présentera sans doute des difficultés de financement, notamment dans la phase de départ ;
- ensuite, le rôle de Pôle Emploi. Notre groupe a souhaité profiter de son expertise en matière de suivi des chômeurs et qu'il soit associé au choix des bénéficiaires ;

- enfin, le type de contrat à proposer aux personnes bénéficiant de l'expérimentation. Si nous comprenons très bien le côté sécurisant du CDI de droit commun, nous nous interrogeons sur la possibilité de faire correspondre une expérimentation limitée dans le temps à 5 ans et un contrat dont la durée, par définition, est indéterminée. Nous craignons que le choix du CDI complexifie les choses et décourage un certain nombre d'entreprises volontaires. Un contrat ad hoc calqué sur les CDD d'insertion avec droits et devoirs nous paraîtrait plus approprié.

Sur ces sujets difficiles, le rapporteur a été à l'écoute de tous et son travail doit être salué.

En France, peut-être plus qu'ailleurs, l'expérimentation fait peur car elle suppose presque toujours de déroger à des règles établies. Notre conception commune de l'égalité peut parfois bloquer des tentatives de faire les choses autrement. L'avis présenté aujourd'hui est d'une grande qualité. Contre le chômage en général et celui de longue durée en particulier il faut oser ! Le groupe des entreprises a voté donc cet avis et a invité, dans ce dernier vote de la mandature, à oser avec lui.